



Professionnel de la mise en œuvre des installations (Artisans, entreprises BTP...)

Formulaire de demande d'adhésion antenne/agence

Le siège de l'entreprise doit être adhérent à Qualit'ANC – voir modalités spécifiques.

Objet : 1^{ère} demande d'adhésion ou Renouvellement de l'adhésion ou Adhésion probatoire (démarrage d'activité)

Informations sur le siège

Nom :

Adresse :

Information sur l'antenne

Coordonnées

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Site internet (le cas échéant) :

Page web de l'antenne (le cas échéant) :

N° SIRET (si différent du siège) :

Référent de l'activité ANC – doit être localisé en Auvergne-Rhône-Alpes (sur le site de l'antenne/agence qui fait la demande, du siège ou d'une autre antenne/agence)

Civilité :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Adhésion à une organisation professionnelle : Oui Non

Organisme, n° d'adhérent :

Activité

Année de démarrage de l'activité :

Effectif de l'antenne : dont affecté(s) à l'activité assainissement non-collectif

Département(s) d'intervention privilégié(s) :

Filières posées :

Filières traditionnelles

Filières agréées : Aucune Toutes

Certaines (préciser):

*Je soussigné(e), agissant en qualité de,
pour le compte de,*

Sollicite l'adhésion à la charte interdépartementale pour un ANC de qualité

Nous engage à :

REGLEMENTATION

- Respecter la réglementation, les règles de l'art et normes en vigueur ; en particulier :
- Posséder une assurance décennale valide pour la période d'activité et couvrant les prestations engagées (incluant les filières agréées le cas échéant)
- Respecter la norme NF DTU 64.1 sur la mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif, ainsi que les guides de pose des filières agréées le cas échéant
- Se référer au guide « Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs » du PANANC (septembre 2016)
- Réaliser les travaux dans le respect des règles de sécurité, par du personnel compétent
- Nous conformer au projet d'installation validé par le SPANC et à l'étude de conception lorsqu'elle existe
- Assumer sans délai sa responsabilité en cas de petite malfaçon, après réception des travaux, sans attendre une expertise (garantie de parfait achèvement)
- Lors de réhabilitation d'installation existante, éviter toute dégradation des abords de l'installation et remettre à l'état initial le cas échéant
- Faire signer contradictoirement par le maître d'ouvrage un procès-verbal de réception des travaux, point de départ des garanties et assurances sur l'installation, et fournir ses attestations d'assurance au maître d'ouvrage (voir modèle de PV de réception proposé dans le guide « Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs » du PANANC)

FORMATION ET INFORMATION

- Faire intervenir au moins un salarié formé à l'ANC sur chaque chantier

COMMUNICATION et ACCOMPAGNEMENT

- Contribuer activement au dialogue et à la coordination de nos interventions avec les autres professionnels intervenant auprès de l'utilisateur, notamment avec le service public d'assainissement non collectif, le concepteur et le fabricant de dispositifs
- Informer systématiquement les maîtres d'ouvrage de leurs droits, responsabilités et obligations, de telle sorte qu'ils disposent de tous les éléments leur permettant d'exercer la maîtrise d'ouvrage en connaissance de cause ; en particulier :
- Etablir un devis détaillé de la prestation et le faire signer par le maître d'ouvrage
- Informer le maître d'ouvrage en cas de travaux confiés à un sous-traitant
- S'assurer, avant le commencement des travaux, que le maître d'ouvrage a obtenu toutes les informations techniques et financières sur la filière qu'il a choisie et l'avis conforme du service public d'assainissement non collectif

- En cas de difficulté de réalisation, informer immédiatement le maître d’ouvrage qui avertira le service public d’assainissement non collectif et le concepteur, le cas échéant. Arrêter les travaux dans l’attente d’une décision modificative prise conjointement par l’installateur, le SPANC et l’usager
- Transmettre au service public d’assainissement non collectif les fiches techniques des équipements et des granulats en cas de demande
- Informer le service public d’assainissement non collectif de la programmation du chantier dans un délai raisonnable pour qu’il puisse programmer sa visite de vérification de l’exécution des travaux avant remblaiement. Attendre que le SPANC ait vérifié la bonne exécution des travaux avant remblaiement
- Fournir systématiquement un schéma coté au maître d’ouvrage ainsi que le guide d’utilisation du dispositif et un carnet d’entretien le cas échéant
- Informer le maître d’ouvrage sur les modalités d’entretien de l’installation et sur la nature et la durée de la garantie qui s’attache à l’installation

RESPECT DE LA CHARTE

- Respecter les lignes directrices définies dans le cadre de la présente charte interdépartementale pour un ANC de qualité, en particulier lors de chaque chantier, et y adhérer sans réserve
- Utiliser les outils de la Charte
- Acquitter notre cotisation annuelle à la charte

Déclare :

REGLEMENTATION

Etre couvert par un contrat d’assurance décennale valide couvrant les prestations engagées (incluant les filières agréées le cas échéant) sur l’ensemble de la période d’adhésion.

Oui Non

ACTIVITE

Nombre de réalisations de l’antenne/agence sur l’année N-1 :

Joint au formulaire d'adhésion les pièces suivantes

RUBRIQUE	1ère demande	Renouvellement
REGLEMENTATION	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance décennale qui mentionne l'ANC (et les filières agréées si concerné) ^a	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance décennale qui mentionne l'ANC (et les filières agréées si concerné) ^a
EXPERIENCE	<input type="checkbox"/> Au moins 5 attestations renseignées par des usagers ou SPANC (cf. modèles en annexe) ^{a,b}	<input type="checkbox"/> Au moins 5 attestations renseignées par des usagers ou SPANC ^a
CHARTRE	<input type="checkbox"/> Règlement de la cotisation annuelle (par chèque à l'ordre du Graie)	<input type="checkbox"/> Règlement de la cotisation annuelle (par chèque à l'ordre du Graie)

^a OU justificatif de l'adhésion à une structure partenaire de Qualit'ANC qui contrôle ces points

^b sauf demande d'adhésion probatoire, valable 1 an

Souhaite que le comité de suivi publie le nom de mon entreprise sur la liste des adhérents de la Charte

- J'autorise la publication des informations de la rubrique « Informations sur l'antenne » sur la liste des adhérents.

Signatures et cachets

Le siège	L'antenne/agence
Nom et prénom	Nom et prénom
Fonction	Fonction
Fait à	Fait à
Le	Le
Cachet et signature (précédé de la mention « certifié sincère et véritable») :	Cachet et signature (précédé de la mention « certifié sincère et véritable») :

Formulaire à retourner

qualitanc@graie.org

Graie
Campus LyonTech La Doua
Bâtiment CEH-Insavalor (Allée A)
66 Bd Niels Bohr
CS 52132
69 603 VILLEURBANNE cedex

Cadre réservé au Comité de suivi

Numéro de demande :

Demande examinée le :

Avis du Comité de suivi :



Attestation - Réalisation

Attestation à remplir par le **propriétaire** de l'installation ou le **SPANC client** (si maîtrise d'ouvrage publique) suite à l'intervention du Professionnel de la mise en œuvre

L'entreprise intervenant chez vous a besoin de 5 attestations par an pour valider et renouveler sa qualification d'"entreprise chartée" pour un assainissement non collectif de qualité.

Nous vous remercions pour votre participation.

Madame / Monsieur

Adresse de l'installation

atteste que l'entreprise

a réalisé pour mon compte, **en date du**

la mise en œuvre de mon installation d'assainissement non collectif et m'a donné toute satisfaction.

J'atteste en particulier que l'entreprise :

- m'a informé de mes droits, responsabilités et obligations en matière d'assainissement
- a établi un devis de la prestation en préalable à son intervention
- m'a fourni une attestation d'assurance décennale valide au moment du chantier et couvrant les prestations engagées (incluant les filières agréées le cas échéant)
- s'est assuré, avant le commencement des travaux, que j'avais obtenu toutes les informations techniques et financières sur la filière choisie et que j'avais reçu un avis conforme du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- a assuré la coordination avec le SPANC pour le bon déroulement de visite de vérification de l'exécution des travaux avant remblaiement
- m'a fourni un schéma coté ainsi que le guide d'utilisation du dispositif mis en œuvre et (le cas échéant) un carnet d'entretien
- m'a informé sur les modalités d'entretien de l'installation et sur la nature et la durée de la garantie qui s'attache à l'installation
- m'a fait signer contradictoirement un procès-verbal de réception des travaux, point de départ des garanties et assurances sur mon installation

Remarques particulières (facultatif) :

.....
.....

Date :

Signature :



Attestation - Réalisation

Attestation à remplir par le **SPANC** suite à l'intervention du
Professionnel de la mise en œuvre auprès de l'utilisateur

L'entreprise a besoin de 5 attestations par an pour valider et renouveler sa qualification
d'"entreprise chartée" pour un assainissement non collectif de qualité.

Nous vous remercions pour votre participation.

Madame / Monsieur

Nom du SPANC.....

atteste que l'entreprise

a réalisé pour le compte de (nom du propriétaire)

en date du

Adresse de l'installation

la mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif **conforme à la réglementation
en vigueur.**

J'atteste en particulier que l'entreprise :

- s'est conformée au projet d'installation validé par le SPANC et à l'étude de conception (si existante)
- m'a informé de la programmation du chantier dans un délai raisonnable afin que je puisse programmer la visite de vérification de l'exécution des travaux avant remblaiement, et a attendu que j'ai vérifié la bonne exécution des travaux avant remblaiement
- m'a transmis les fiches techniques des équipements et des granulats (en cas de demande)

Remarques particulières (facultatif) :

.....
.....
.....

Date :

Signature :